

# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2016**

L'an deux mille seize, le sept du mois de mars à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

**Sont présents :** Mesdames Brigitte PRÊTRE, Laurence BASSI, Messieurs Joël VIONNET, Philippe CHAPUIS, Emmanuel FRANCHINI, Eric MAILLET, David GUZZON, Jean-Sébastien GRESARD.

**Absents excusés :** Messieurs Nicolas PAILLARD, Julien LAURENT.  
Mr PAILLARD a donné procuration à Mme PRÊTRE.  
Mr LAURENT a donné procuration à Mr CHAPUIS.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Sébastien GRESARD.

## **1/Approbation du Compte Rendu du 01 Février 2016**

Le Procès-verbal du 01 Février 2016 est approuvé à l'unanimité des présents par le conseil municipal.

## **2/Renouvellement des Baux**

Madame le Maire nous fait part que les Baux de location des Communaux sont arrivés à échéance au 31 Décembre 2015. Nous devons les renouveler aux mêmes conditions indiquées dans le bail initial pour une période de 9 ans soit du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 au 31 Décembre 2024 en reprenant la base de 2015 qui sera révisé chaque année selon l'indice fixé par Arrêté Préfectoral.

Le Conseil Municipal valide le renouvellement des baux pour 9 ans et autorise Madame le Maire à signer les baux définissant toutes les conditions de location, par 10 voix pour.

## **3/Eau**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune est alimentée par les Eaux de Joux depuis le 25 Décembre 2015 en raison d'un dysfonctionnement de la conduite provenant de notre source. Nous poursuivons nos investigations pour résoudre ce problème le plus rapidement possible.

## **4/ Urbanisme**

Madame le Maire avise le Conseil Municipal que notre Commune doit participer au frais qu'engendrent la nouvelle compétence Urbanisme au sein de la Communautés de Communes du Mont d'Or et des Deux Lacs, ceci par solidarité envers les autres communes malgré que nous soyons en Carte Communale. Nous versons à la Communautés de Communes du Mont d'Or et des Deux Lacs la somme de 62.50 € pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal valide cette propositions par vote à main levée, à l'unanimité des présents, par 10 voix pour.

## **5/ Itinéraire de Randonnée Pédestre**

Madame le Maire nous fait lecture d'un courrier reçu le 23 Février 2016 du Département du Doubs, indiquant que des itinéraires de Randonnée Pédestre, notamment la GTJ (Grande Traversée du Jura) traverse la propriété privée de la Commune désignée par les parcelles ci-après :

Commune Rochejean La Coquille Section E 44, 45 et 46

Le Département nous demande une autorisation de passage pour ces chemins ruraux et autre sentiers. Une convention d'autorisation de passage va être signée entre le Comité Départementale et la Commune.

Le Conseil Municipal autorise un droit de passage au Département sur ces parcelles pour les itinéraires de Randonnée Pédestre.

## **6/ Questions Diverses**

- Redevance incitative : Madame le Maire demande aux Conseillers s'ils ont eu des échos à ce sujet et informe que les anciens conteneurs peuvent être déposés en Mairie pour un retour groupé à la Déchèterie.
- Esplanade du Fort : Madame le Maire avise que notre Maître d'œuvre (société JDBE) travail sur cet aménagement et que les dossiers de subventions sont en cours.
- Appartement communal : les travaux de réhabilitation de l'appartement de gauche au-dessus de l'école se poursuivent et seront prochainement achevés dans environ 2 mois.  
Une demande a été faite en Mairie par les locataires de l'appartement de droite au-dessus de l'école, pour l'acquisition d'un chiot.  
Le Conseil Municipal accepte cette demande à l'unanimité des présents, par 10 voix pour.
- Taxes Communauté de Communes Mont d'Or et des Deux Lacs : Une augmentation de 2% des impôts est prévue pour l'année en cours.
- Amélioration de la vie du Village : Une idée d'instaurer au sein du village, un pot d'accueil pour les nouveaux arrivants et une réflexion est toujours en vigueur pour la photographie regroupant les habitants du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.